



## Témoignage audition au commissariat

-----  
Par vivi

Quand on est convoqué au commissariat suite à plainte contre vous, on vous pose des questions précises parfois infondées (le plaignant veut votre peau, il charge au maximum sans hésiter à mentir pour vous accabler). Le flic qui transcrit vos réponses soit il n'en transcrit qu'une partie, soit il transforme vos propos soit il ne veut pas écrire ce que vous dites de lui écrire soit il s'énerve il tape du poing sur son bureau prend vos documents personnels que vous aviez posé sur vos genoux (vos notes pour votre défense) et les balance dans votre bureau... prenez bien le temps de lire ensuite le procès verbal avant de le signer pour vérifier ce qu'à saisir le flic si cela ne correspond pas à vos dires, demander au flic de corriger et de retaper exactement ce que vous avez dit... il doit est neutre et impartial